

ANNEXE 4 bis- MOTIFS DE REPORTS DE STAGE

1. Report de stage au titre des dispositions du décret n°94-874 du 7 octobre 1994

ARTICLE	MOTIF	DUREE	PIECES JUSTIFICATIVES
Article 3	Effectuer le service national en tant que volontaire	1 an	Pièce à fournir : documents d'engagement
Article 4		1 an	Peuvent solliciter un report de stage au titre de ce motif les lauréates qui se trouvent en état de grossesse au 1er septembre, sans que ce report puisse excéder un an. Les lauréates en état de grossesse peuvent demander à être nommées stagiaires dès le 1er septembre. Dans ce cas, elles devront impérativement prendre leurs fonctions à l'issue de leur congé de maternité, sauf si elles sollicitent, un des congés prévus par les dispositions du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 précité. Pièce à fournir : certificat médical du médecin
Article 19		1 an renouvelable deux fois	<p>Pour donner des soins au conjoint ou au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie graves Pièce à fournir : déclaration du médecin, photocopie du livret de famille</p> <p>Pour élever un enfant de moins de huit ans ou pour donner des soins à un enfant à charge ou au conjoint ou au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité ou à un ascendant atteint d'un handicap qui nécessite la présence d'une tierce personne Pièce à fournir : photocopie du livret de famille</p> <p>Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est, en raison de sa profession, astreint à établir sa résidence habituelle en un lieu éloigné du lieu où le fonctionnaire stagiaire intéressé exerce ses fonctions. Pièce à fournir : photocopie du livret de famille et attestation de l'employeur</p>

Article 21		Jusqu'au 3 ans de l'enfant	Le fonctionnaire stagiaire a droit au congé parental prévu à l'article 54 de la loi du 11 janvier 1984. Pièce à fournir : photocopie du livret de famille
------------	--	----------------------------	---

2. Report de stage au titre des dispositions du décret n°2013-768 du 23 août 2013 et de la note de service ministérielle du 17 mars 2015

MOTIF	DUREE	CONDITIONS PARTICULIERES
Report pour condition de diplômes	1 an	Conformément aux dispositions statutaires relatives au corps des professeurs des écoles, les lauréats des concours qui ne pourront justifier à la rentrée scolaire 2021 d'une inscription en M2 seront placés, pour une seule année, en report de stage. Pièce à fournir : relevé de notes
Report jusqu'au 1 ^{er} novembre La nomination en qualité de stagiaire peut être différée jusqu'au 1 ^{er} novembre 2021 dans les cas suivants :	Jusqu'au 1 ^{er} novembre 2021	- obtention du master ou inscription en deuxième année de master Meef à une date postérieure au 1 ^{er} septembre (si la condition n'est pas remplie avant le 1 ^{er} novembre, report possible d'un an). - accident, maladie, raisons familiales graves. - certificat médical du médecin - préavis de l'emploi précédent